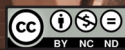


Tiers-lieux : déclencheurs de dynamiques d'économie circulaire



rédigée par :

en collaboration avec :

TABLE DES MATIÈRES

Partie 1 - Contexte tiers-lieux et économie circulaire	2
1.1 Définitions.....	2
1.2 Contexte réglementaire et cadre législatif	5
1.3 Chiffres clés en Auvergne-Rhône-Alpes	6
Partie 2 – Construire des solutions alternatives en s’inspirant des démarches d’acteurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.....	7
2.1 Zoom sur trois acteurs régionaux	7
Le réseau RELIEF.....	7
Habitat et Humanisme	8
La Métropole de Lyon.....	9
2.2 Les facteurs d’accélération existants sur le territoire	10
Des processus d’innovations nécessaires dans l’économie circulaire	10
Une hybridation des activités favorisant les rencontres et les synergies.....	11
Une communauté d’acteurs sensibilisés et engagés	11
Des dynamiques et une volonté de mutualiser	12
L’existence de tiers-lieux dédiés à l’économie circulaire.....	13
Le rôle des collectivités	14
2.3 Les pistes d’évolution à mettre en œuvre	16
• Allègement des normes ERP.....	16
• Assouplissement du cadre juridique	16
• Favoriser la transparence, la lisibilité et l’accessibilité législative	16
• Faciliter l’accès au foncier pour l’implantation de tiers-lieux.....	17
• Stabilisation des modèles économiques innovants	17
• Proposer un accompagnement en ingénierie	17
• L’animation des tiers-lieux.....	17
Partie 3 – Pour aller plus loin	18
3.1 Annuaire d’initiatives Éclaira	18
3.2 Ressources apportées par les contributrices et le CIRIDD	18

Contributrices :

- Mélanie Clidière, *Administratrice et copilote de la commission formation, Réseau RELIEF*
- Solène Finet, *Chargée de mission tiers-lieux, Habitat & Humanisme*
- Lucie Gacon, *Chargée de mission Economie circulaire, Métropole de Lyon*
- Oriane Marignier, *Chargée de mission économie circulaire, CIRIDD*
- Chloé Paillaud--Duboy, *Chargée de mission économie circulaire, CIRIDD*
- Nina Wittner, *Chargée d’animation aux Escales solidaires, Habitat & Humanisme*

Partie 1 - Contexte tiers-lieux et économie circulaire

Profondément ancrés dans leurs territoires, les tiers-lieux sont des espaces partagés, ouverts et polyvalents qui se situent à mi-chemin entre le domicile et le lieu de travail. Ils répondent à une volonté des citoyens d'innover dans des domaines scientifiques, politiques mais également dans leur quotidien de manière accessible sans forcément faire partie d'une instance professionnelle. L'émergence des tiers-lieux résulte, au départ, d'une demande croissante de flexibilité et de mobilité dans le monde professionnel tant au niveau des compétences que de la logistique, offrant une alternative aux espaces de travail traditionnels. Outre la réappropriation des moyens d'organiser le travail, les tiers-lieux laissent la possibilité de **repenser la manière de faire société, de vivre ensemble, d'habiter, de se cultiver, de se nourrir, de penser les relations interpersonnelles**, etc. L'appropriation de ces questions par les acteurs eux-mêmes est une façon de mieux répondre à leurs propres besoins concomitamment à ceux des territoires. Ainsi, il s'agira de développer comment cette réponse se matérialise via l'avènement et le développement des tiers-lieux.

L'objectif de cette fiche technique est d'examiner le potentiel des tiers-lieux en tant qu'outils de promotion et d'expérimentation de l'économie circulaire en se basant sur des exemples concrets et des initiatives innovantes présentes en Auvergne-Rhône-Alpes.

Les tiers-lieux ont un rôle crucial à jouer dans la promotion de l'économie circulaire en fournissant des opportunités de partage de ressources, de récupération de déchets, de recyclage et de réutilisation de matériels... Par essence, ils amènent à la mutualisation de matériel ainsi qu'à l'allongement de la durée d'usage d'outils mais aussi de bâtiments ainsi qu'à leur réhabilitation. Ils matérialisent également des lieux propices au partage de l'information, à l'acculturation et à la sensibilisation à différentes pratiques d'économie circulaire.

D'autre part, les tiers-lieux peuvent regrouper des espaces de travail partagés¹, des lieux de création, des fablabs ou encore des espaces de coworking. Ils apparaissent ainsi comme des leviers potentiels pour créer des modèles économiques innovants nécessaires à la mise en place de l'économie circulaire. En effet, ces espaces favorisent la collaboration et l'échange de compétences entre des personnes aux profils variés, ce qui encourage les pratiques éco-responsables et l'innovation. Il est important de souligner que les tiers-lieux ne se limitent pas à des espaces de productivité mais sont également des lieux de convivialité où les interactions sociales sont valorisées.

Enfin, certains tiers-lieux sont dédiés à l'économie circulaire, par exemple en permettant la fédération d'acteurs autour d'une filière basée sur ses principes. Ces rassemblements offrent la possibilité de créer un soutien pour tous les porteurs de projets en résolvant leurs problématiques ensemble, en partageant les coûts liés à l'établissement de leur modèle (locaux, assurance, ressources humaines, etc.) et en ayant un lieu totem pour leurs actions communes.

1.1 Définitions

La notion de **Tiers-lieux**, "troisième lieu" ou "third place" en anglais, est polysémique. Elle a d'abord été développée par Ray Oldenburg, un sociologue américain. Selon lui, les tiers-lieux sont des espaces sociaux informels, situés en dehors du domicile et du travail, qui offrent un environnement

¹ Tous les tiers-lieux n'ont pas d'espaces dédiés au travail même s'il s'agit d'une grande partie d'entre eux.

accueillant et convivial propice aux échanges sociaux et à la création de liens communautaires². Ces espaces sont souvent caractérisés par une atmosphère détendue, une ambiance chaleureuse, une absence de pression sociale et une forte interactivité entre les participants. Ils ont pour fonction de renforcer le tissu social et de favoriser l'épanouissement individuel et collectif des personnes qui les fréquentent.

On peut noter que l'État retient 5 critères³ pour définir un tiers-lieu tels que :

- Un fort ancrage territorial
- Une communauté d'acteurs locaux engagés
- Une gouvernance partagée
- Une hybridation d'activité
- Une dynamique d'expérimentation et d'innovation

Et qu'ils sont similaires avec les facteurs qui qualifient les projets/filières d'économie circulaire.

Il convient également de définir « **Faire tiers-lieux** » comme une pratique de cocréation collective qui implique la coopération entre différents acteurs. Il s'agit d'une approche bottom-up⁴ qui repose sur la participation active des citoyens pour la création et la gestion des espaces partagés. Faire tiers-lieux, c'est avant tout une volonté d'organiser les rapports différemment en s'intéressant notamment aux questions de gouvernance, de gestion de l'espace et de développement économique local. Cette pratique influe également sur les dynamiques sociales et économiques des quartiers et des villes.

Les tiers-lieux peuvent contenir différentes activités et usages, représentant différentes « briques » qui assemblées, cherchent à répondre aux besoins des acteurs du territoire où ils s'implantent, tels que :

Les lieux multi-usages sont des espaces physiques conçus pour accueillir différentes activités et événements. Ces espaces sont souvent modulables et peuvent être utilisés pour des activités telles que des réunions, des conférences, des expositions, des concerts, des spectacles, des événements sportifs et culturels, des cours et des formations, des habitations, etc.

Le coworking désigne la pratique de travailler ensemble dans un espace partagé avec d'autres personnes indépendantes ou appartenant à des entreprises différentes.

Les fablabs, ateliers de fabrication numérique, sont également connus sous le nom de "laboratoires de fabrication" et ont été créés par le MIT (Massachusetts Institute of Technology) qui a déposé la marque. Ils offrent une gamme d'outils de production tels que des imprimantes 3D, des découpeuses laser et d'autres équipements de fabrication.

Les ateliers partagés sont des espaces où plusieurs individus ou groupes peuvent accéder et utiliser des équipements, des outils, des machines et des infrastructures pour mener à bien leurs projets ou activités. Ces espaces sont souvent mutualisés et offrent aux participants un environnement collaboratif propice à l'échange de connaissances, à la création collective et à l'apprentissage.

² « Pour aller plus loin ». La Lettre de l'OCIM, no 177 (1 mai 2018): 36-41. <https://doi.org/10.4000/ocim.2575>.

³ Consultable sur : https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-08/ANCT-DP-TiersLieux-2008_EXE_BD.pdf

⁴ Une approche bottom-up vise une modalité d'action ascendante et une gouvernance plus horizontale. Cela peut s'illustrer par des processus collaboratifs et/ou participatifs.

Les ressourceries sont des structures ou organisations qui collectent, trient, réparent, valorisent et revendent des objets ou des matériaux considérés comme des déchets par certains, afin de leur donner une nouvelle vie et de promouvoir le réemploi et la réduction des déchets.

Le DIY (Do-It-Yourself) désigne une approche ou une pratique où les individus réalisent, réparent ou créent des objets ou des projets par eux-mêmes, souvent en utilisant des compétences et des ressources disponibles.

Et peuvent mobiliser les principes suivants dans leurs stratégies à adopter :

La mutualisation dans le cadre de tiers-lieux fait référence à la pratique de partager des ressources et des espaces entre plusieurs personnes ou organisations, afin d'optimiser l'utilisation de ces ressources et d'encourager la collaboration. Cela peut inclure le partage de bureaux, de salles de réunion, d'équipements, de services, de compétences, etc. La mutualisation est une pratique clé dans les tiers-lieux car elle permet de maximiser les avantages pour les utilisateurs tout en minimisant les coûts et en favorisant la durabilité.

L'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC), selon l'ADEME, est un modèle économique qui privilégie la fourniture de services et de résultats plutôt que la simple vente de produits. Au lieu de posséder un produit, les consommateurs louent ou accèdent à ses fonctionnalités pour répondre à leurs besoins.

La réhabilitation du patrimoine bâti, quant à elle, consiste à transformer des bâtiments existants pour leur donner une nouvelle vie en fonction des besoins actuels. Cette approche permet de préserver le patrimoine architectural et de réduire l'empreinte environnementale liée à la construction de nouveaux bâtiments. (Voir fiche technique Patrimoine bâti)

La réversibilité des espaces, qui vise à rendre les bâtiments évolutifs, adaptables et surtout modulables à différents usages, est une approche complémentaire à la réhabilitation. Elle permet de maximiser l'utilisation de l'espace en fonction des besoins et de prolonger la durée de vie du bâtiment.

L'allongement de la durée d'usage, selon l'ADEME, conduit au recours à la réparation, à la vente d'occasion, au don, à l'achat d'occasion dans le cadre du réemploi ou de la réutilisation dans une volonté d'anti-gaspillage. Il est important d'ajouter que la durée d'usage dépend également de la conception des produits.

L'éco-conception consiste à intégrer la protection de l'environnement dès la conception des biens ou services. Elle a pour objectif de réduire les impacts environnementaux des produits tout au long de leur cycle de vie. Elle se caractérise par une vision globale de ces impacts environnementaux : c'est une approche multi-étape (prenant en compte les diverses étapes du cycle de vie) et multicritères (prenant en compte les consommations de matière et d'énergie, les rejets dans les milieux naturels, les effets sur le climat et la biodiversité). Le lien entre l'éco-conception et les tiers-lieux réside dans leur objectif commun de favoriser la durabilité et l'efficacité d'usage.

Le low-tech, selon le Low-tech Lab⁵, est un terme utilisé pour décrire des objets, des systèmes, des techniques, des services, des savoir-faire, des pratiques et des modes de vie qui intègrent la technologie selon trois principes fondamentaux :

- Utile en répondant aux besoins essentiels des individus et de la collectivité, favorisant des modes de vie, de production et de consommation raisonnés.

⁵ Low tech Lab à consulter sur : <https://lowtechlab.org/fr/la-low-tech>

- Accessible en étant fabriqué et/ou réparé localement, facilement compréhensible et abordable pour la population, ce qui contribue à l'autonomie des communautés grâce au développement du pouvoir d'agir et à une meilleure répartition de la valeur et du travail.
- Durable en étant éco-conçu, résilient, robuste, réparable, recyclable et fonctionnel. Il invite à réfléchir et à optimiser les impacts environnementaux, sociaux et sociétaux liés à la technologie à toutes les étapes de son cycle de vie, en privilégiant parfois le partage et la collaboration plutôt que la complexité technique.

1.2 Contexte réglementaire et cadre législatif

En France, il n'existe pas de lois spécifiques dédiées aux tiers-lieux mais plutôt une série de lois et de réglementations qui s'appliquent en fonction de l'activité exercée dans ces espaces. Voici quelques exemples de textes de loi et de réglementations qui peuvent être applicables aux tiers-lieux :

Réglementation sur les normes de sécurité et l'accueil du public : Les tiers-lieux sont généralement soumis à des normes de sécurité strictes pour protéger les utilisateurs et les visiteurs. Etant donné qu'ils accueillent un public divers mais sont considérés, généralement, comme un espace privé tenu responsable de la sécurité des personnes présentes. Cela peut aussi inclure des exigences en matière d'incendie, de ventilation, de plomberie et d'électricité.

De plus, des lois ont favorisé leurs définitions et leurs essors, telles que :

La Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire⁶ définit les tiers-lieux comme des espaces de travail collaboratif, d'échanges et de rencontres entre des personnes ayant des projets professionnels similaires.

La Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République⁷ (Loi NoTRE Nouvelle organisation territoriale de la République) encourage la mise en place de projets de développement économique local, notamment dans les zones rurales.

La Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique⁸ (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) a introduit le statut de "Fabrique de Territoire" pour les tiers-lieux, qui leur donne accès à des financements spécifiques. Elle prévoit des dispositions pour encourager les projets de rénovation de bâtiments anciens en espaces de travail partagés.

La Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire⁹ (dite loi AGEC) favorise l'essor des tiers-lieux en créant un cadre favorable, en leur permettant l'accès à des financements spécifiques, en encourageant la collaboration et l'échange, ainsi qu'en promouvant la sensibilisation et l'éducation dans le domaine de l'économie circulaire.

⁶ Consultable sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029313296/>

⁷ Consultable sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030985460>

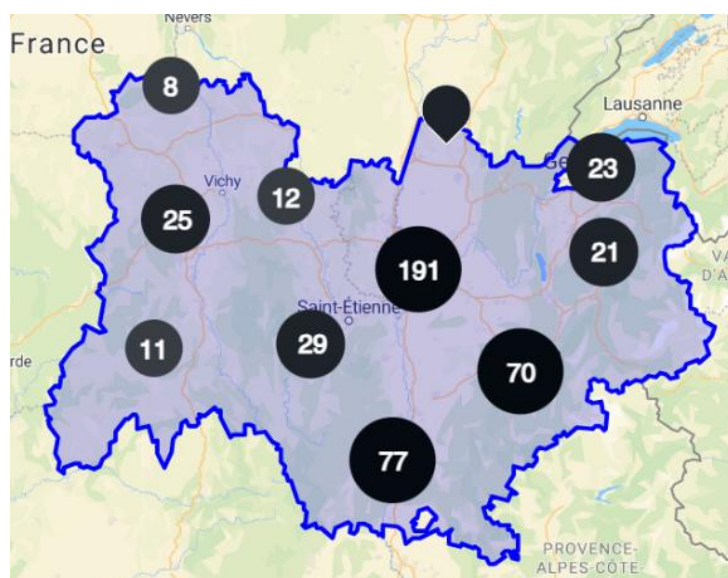
⁸ Consultable sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037639478>

⁹ Consultable sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041553759/>

1.3 Chiffres clés en Auvergne-Rhône-Alpes

Les tiers-lieux sont des espaces émergents en France, créés au croisement de la révolution numérique, de la transition écologique, des transformations du travail et des formes d'apprentissage. Ils se construisent grâce à l'engagement d'une communauté et à son action collective ancrée dans le territoire, en tant qu'espaces de libre pratique où prime le "faire", en mélangeant et hybridant les activités. Les tiers-lieux se révèlent incontournables dans nos territoires, tant par leur nombre qui ne cesse d'augmenter, que par leurs actions qui répondent aux transitions numériques, écologiques, économiques et sociales. En 2021, on comptait plus de 2500 tiers-lieux en France et leur croissance ne cesse de se développer y compris dans les zones rurales et les quartiers prioritaires. Les tiers-lieux sont devenus des acteurs économiques à part entière, créant des emplois non délocalisables et générant un chiffre d'affaires cumulé de 248 millions d'euros.¹⁰

En 2023, l'association France Tiers-lieux a réalisé un recensement des tiers-lieux au niveau national et RELIEF, présenté ci-dessous, a mis en lumière les chiffres en Auvergne-Rhône-Alpes.



Cartographie réalisée par le Réseau RELIEF

Avec près de 300 Tiers-lieux¹¹, la région Auvergne Rhône Alpes est la 3ème région de France en nombre de Tiers-lieux. La majorité de ces lieux se situent désormais hors métropole. Du fait de leur ADN hybride, multiforme, spontané et pluriactivités, il est complexe de présenter un visage unique de tiers-lieux qui s'intéressent et agit en faveur de l'économie circulaire. Certains lieux en ont fait leur activité principale, d'autres une posture pour rénover leur bâti et d'autres encore un axe de sensibilisation du grand public...

En 2023, 159 d'entre eux ont répondu au recensement national, voici quelques tendances qui peuvent nous éclairer sur la thématique :

- 29 % des Tiers-lieux portent des valeurs liées à l'écologie

¹⁰ Chiffres issus du rapport d'activité 2021 de l'association France Tiers-lieux. Consultable sur : <https://francetierslieux.fr/rapport-tiers-lieux-2021/>

¹¹ Source : France Tiers-lieux

- 43 % des Tiers-lieux interviennent dans le domaine de l'Écologie / économie circulaire et réemploi de matériaux.
- 38 % ont un Atelier de fabrication / espace de production ; 13% Ressourcerie / Recyclerie / Matériauthèque (1% sont adhérents au réseau national des ressourceries)

Partie 2 – Construire des solutions alternatives en s’inspirant des démarches d’acteurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes

2.1 Zoom sur trois acteurs régionaux

Cette partie présente des porteurs et leur(s) initiative(s) qui s’inscrivent dans l’économie circulaire en Région Auvergne-Rhône-Alpes en démontrant leurs bénéfices.

Le réseau RELIEF

Le réseau RELIEF est un collectif de Tiers-lieux en Auvergne Rhône Alpes. Il rassemble les lieux de la région qui diffusent des pratiques de coopération, de contribution, de convivialité et de lien social. Ces lieux permettent de répondre aux besoins spécifiques des territoires, aux enjeux environnementaux et socio-économiques actuels et futurs. Les membres partagent plusieurs grands principes qui constituent le socle de leur posture commune et de leur fonctionnement : ouverture, confiance, ceux et celles qui font décider, expérimentation, faciliter, prendre soin, subsidiarité, responsabilité et fonctionnement distribué et documenté.



D’abord constituée en collectif informel, depuis novembre 2022 l’association RELIEF est née avec une gouvernance horizontale & partagée. Le réseau s’est donné pour mission de :

- Favoriser l’interconnaissance entre tiers-lieux de la région et encourager les rencontres avec d’autres acteurs

- Développer la visibilité et la lisibilité des tiers-lieux auprès des institutionnels, des porteurs de projets et du grand public,
- Mettre en place un appui technique permettant de répondre à des problématiques spécifiques des acteurs de la région et prendre le rôle d'un tiers de confiance, d'un tiers reconnu, envers les pouvoirs publics et les acteurs locaux,
- Être garant de la philosophie des communs et d'une philosophie du "faire Tiers-lieux"

Habitat et Humanisme

Habitat et Humanisme est un mouvement associatif, qui compte aujourd'hui 59 associations, couvrant plus de 80 départements français et très implanté en Auvergne-Rhône-Alpes. Depuis plus de 37 ans, pour répondre à l'exclusion et l'isolement des personnes en difficulté, Habitat et Humanisme agit en faveur du **logement, de l'insertion et de la création de liens sociaux**. Résolument tourné vers l'innovation, le Mouvement a développé des outils économiques à vocation sociale, pour financer et mener à bien son action.

Habitat et Humanisme s'est donné pour mission :

- De permettre aux personnes à faibles ressources, précarisées en raison de leur situation sociale, de leur âge, de leur handicap ou de leur santé, d'accéder à un logement décent, adapté à leur situation et leurs ressources,
- De contribuer à une ville ouverte à tous, en privilégiant les logements situés dans « des quartiers équilibrés »,
- De proposer un accompagnement personnalisé ou collectif pour favoriser la création de liens et l'insertion sociale.

Pour mener à bien sa mission, Habitat et Humanisme est organisé en 3 branches d'activité : logement accompagné ; médico-social ; hébergement d'urgence et accueil de réfugiés.

C'est en 2016 que le Mouvement Habitat et Humanisme commence à s'intéresser aux tiers-lieux, avec l'apparition de premiers projets, les Escapes Solidaires, portés par Habitat et Humanisme Rhône. En 2023, le Mouvement compte près d'une vingtaine de « tiers-lieux solidaires ».

Ces tiers-lieux solidaires ont pour objectif de recréer du lien social de proximité et favoriser l'insertion sociale. Ils sont ouverts à toutes et tous : aux personnes logées par le Mouvement mais également aux habitants du quartier ou d'ailleurs souhaitant créer des liens autour d'activités partagées.

Participatifs et collaboratifs, les tiers-lieux solidaires d'Habitat et Humanisme sont animés de manière conjointe par les équipes de l'association, les participants et des partenaires locaux. Ils contribuent à :

- Rompre l'isolement et susciter la rencontre à l'échelle du quartier
- Favoriser la mixité sociale et recréer du lien social
- Accompagner et redonner confiance aux plus fragiles en cœur de ville et promouvoir le « pouvoir d'agir »
- Revitaliser les territoires en favorisant la coopération entre les acteurs associatifs, économiques et sociaux du quartier

La Métropole de Lyon

La Métropole de Lyon est une collectivité territoriale unique qui regroupe 59 communes de l'agglomération lyonnaise dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Avec plus de 1,3 million d'habitants, c'est la deuxième plus grande métropole de France. Elle est compétente dans les champs des solidarités, du cadre de vie (habitat, mobilité, urbanisme, environnement...), de l'éducation, la culture et les loisirs, du développement économique, de la gestion du quotidien des habitants (eau, nettoyage, collecte des déchets, voirie) et des relations internationales.

La Métropole de Lyon est un territoire économiquement dynamique et diversifié avec près de 160.000 entreprises dans des secteurs clés comme l'industrie, l'énergie, la chimie et l'environnement, les sciences de la vie, le textile, le bâtiment, le numérique, la mobilité, l'alimentation... L'économie circulaire est un mode de concevoir et faire aujourd'hui largement partagé auprès des acteurs économiques par l'accompagnement des porteurs de projets circulaires et à la transition d'entreprises « linéaires ».

L'offre à destination de ces acteurs économiques passe notamment par une offre de locaux adaptés, parmi lesquels l'émergence de tiers-lieux, à travers une politique structurée d'urbanisme transitoire.

Friches urbaines, bâtiments inexploités, lieux vacants... La Métropole de Lyon investit de plus en plus de sites inoccupés pour y développer des projets d'urbanisme transitoire comme nouveau modèle de fabrique de la ville. L'urbanisme transitoire permet ainsi d'ouvrir temporairement et à court terme des lieux de développement économique, d'hospitalité et d'hébergement d'urgence, de promotion de filières émergentes et de l'économie sociale, solidaire et circulaire, d'accompagnement des acteurs associatifs et culturels...

Ces tiers-lieux constituent des espaces de collaboration et d'innovation sociale ainsi que des leviers pour des occupants dont le modèle économique récent ne trouverait pas de réponse, dans un premier temps, dans l'offre immobilière classique. Les projets d'urbanisme transitoire visent également à alimenter les réflexions sur les projets urbains, à ouvrir le champ des possibles, à préfigurer ou tester des usages.

La Métropole de Lyon a structuré la démarche autour d'une direction de projet et d'instances de pilotage politique et technique. L'objectif pour la collectivité est de réussir à mobiliser son patrimoine et développer ces projets temporaires de manière efficace, en cohérence avec tous ses champs de compétence (culture, habitat, économie, politiques sociales, aménagement urbain, environnement, participation citoyenne...) et en adéquation avec les besoins du territoire.

La Métropole de Lyon s'est aussi dotée d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, confiée aux groupements [Intermède](#) et [Plateau Urbain](#), qui l'accompagnent dans l'activation des principaux sites. À ce jour, une vingtaine sont ainsi « activés » et autant sont en réflexion, portés par les directions métiers, les équipes opérationnelles de la Métropole ou les aménageurs délégués qui intègrent de plus en plus dans leurs pratiques cette opportunité du temps long des projets.

Parmi les sites aujourd'hui identifiés, on peut citer l'Escale 22D (Villeurbanne), les Ateliers Briand (Saint-Priest), le site des Usines Fagor (Lyon 7) qui évolue et dont les occupants vont bientôt investir les Grandes Locos (La Mulatière). Parmi les lieux à venir, on trouvera notamment des ressourceries culturelles et du bâtiment et un pôle numérique responsable autour du reconditionnement.

Chacun de ces sites fait vivre le territoire, crée du lien social, favorise des filières et permet que ceux qui s'y installent trouvent leurs places, complémentaires.

2.2 Les facteurs d'accélération existants sur le territoire

Un ensemble de facteurs d'accélération existant, favorisent l'émergence ou le fonctionnement des tiers-lieux et sont partagés par les projets d'économie circulaire dans leur globalité.

Des processus d'innovations nécessaires dans l'économie circulaire

Les tiers-lieux offrent **un environnement propice à l'innovation** et notamment dans l'économie circulaire. Ils permettent à leurs utilisateurs de tester de nouvelles approches, de développer des projets pilotes et, au-delà, d'expérimenter des modèles économiques plus respectueux de l'humain et du vivant. En effet, ces espaces favorisent la créativité et l'échange d'idées entre les entrepreneurs, les chercheurs, les citoyens et les institutions publiques. La proximité entre les différents acteurs encourage les collaborations transdisciplinaires et facilite le transfert de connaissances, contribuant ainsi à accélérer l'adoption de pratiques innovantes et la création de nouveaux modèles nécessaires à la mise en place de l'économie circulaire. De plus, ces nouveautés peuvent être portées par une diversité de personnes : débutants, créateurs ou personnes souhaitant faire évoluer les modèles et les pratiques.

Le tiers-lieu apporte alors une sécurité à plusieurs niveaux : un espace de bricolage et de stockage, des ressources matérielles, une dynamique de partage d'idées et de compétences ainsi que du soutien de la part de la communauté. L'économie circulaire nécessite la création de nombreuses "*briques*" avec une multiplicité d'acteurs tout au long de la chaîne de valeur avec des activités inédites liées notamment à la réparation, au réemploi ou à des expertises nécessaires à l'analyse du cycle de vie.

Exemples :

- ◆ [La Casemate](#), d'abord association loi 1901 fondée en 1979 à l'initiative de représentants des universités et centres de recherche locaux et des collectivités locales, est un centre de culture scientifique (CCSTI). Le CCSTI de Grenoble est la première structure du genre créée en France. Depuis, un réseau d'une quarantaine de CCSTI s'est constitué. Chacun de ces centres de sciences continue, sur leur territoire, à écrire l'histoire de la culture scientifique, technique et industrielle. Depuis le 1er janvier 2021, La Casemate est une composante de Territoire de sciences, un Établissement Public de Coopération Culturelle à caractère industriel et commercial. Sa mission principale reste inchangée et consiste à favoriser l'appropriation des sciences et des innovations par tous les publics. Elle est composée d'une équipe dynamique d'une vingtaine de personnes issues de la culture, des sciences, du journalisme, de la communication, de la médiation et de l'ingénierie de projet.
- ◆ [Valence Atelier Libre](#) est un tiers-lieu proposant trois activités réparties dans deux locaux. À l'Atelier situé à Valence, les membres peuvent participer à des initiations mensuelles, telles que la mécanique, le bien-être, la couture, la cuisine et l'art. En dehors de ces initiations, des espaces et des outils performants sont mis à disposition des adhérents pour leurs projets de bricolage et de travaux manuels. À Montmeyran, l'association gère également une Matériauthèque qui récupère des matériaux invendus ou considérés comme des déchets, afin de les mettre à disposition des adhérents à un prix conscient et libre, favorisant ainsi la réutilisation et la réduction des déchets.
- ◆ [Les moulins de Chirols](#) est un tiers-lieu né en 2015, résultant de la réhabilitation d'une ancienne usine ardéchoise de fil de soie permettant de préserver le bâti existant et de ne pas construire donc éviter l'artificialisation des sols. Ce lieu ouvert rassemble des activités artistiques et artisanales, un habitat participatif et des espaces communs publics. Avec un

engagement en faveur de l'intérêt général, la préservation des écosystèmes et l'engagement citoyen, les 23 personnes qui ont signé l'acte d'achat en 2019 ont créé un espace collectif de 2400 m² ouvert au public, comprenant une salle de spectacle, un espace de coworking, une cantine participative privilégiant les produits biologiques et locaux, ainsi qu'un espace d'hébergement temporaire pour artistes, étudiants et bénévoles.

Une hybridation des activités favorisant les rencontres et les synergies

Les tiers-lieux jouent un rôle essentiel en tant que lieu de rencontre ancré sur son territoire. Ils **rassemblent des personnes issues de différents secteurs d'activité, favorisant ainsi les interactions et les échanges de compétences**. Contrairement à des espaces spécialisés, les tiers-lieux encouragent la multiplicité des activités, c'est-à-dire la coexistence d'acteurs variés et complémentaires. Contrairement à une dynamique d'entre-soi, cette mixité favorise l'émergence de synergies inattendues, conduisant à des collaborations fructueuses et à la création de projets novateurs.

Exemples :

- ◆ [La MIETE](#) (Maison des Initiatives, de l'Engagement, du Troc et de l'Échange) est un tiers-lieu qui rassemble des personnes, des associations et des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire. Elle accompagne et coordonne ce collectif dans la création de nouveaux projets axés sur l'éducation populaire. La MIETE propose des bureaux partagés, des salles mises à disposition, des formations et accompagnements, un café associatif, un espace numérique, un fablab ainsi que des activités collectives.
- ◆ [Les Ateliers Briand](#) est un tiers-lieu qui favorise l'interconnaissance, la coopération, l'économie circulaire et solidaire puis le développement économique. Occupant temporairement l'ancienne usine Solyem à Saint-Priest (69) depuis décembre 2021, ce lieu abrite 34 structures entrepreneuriales, associatives et créatives. Avec des espaces intérieurs et extérieurs atypiques, les Ateliers accueillent des activités économiques axées sur 4 pôles spécialisés (services, art et artisanat, consigne et réemploi, mobilité durable), s'inscrivant ainsi dans un projet promouvant une économie locale et soutenable.
- ◆ [Les Grandes Voisines](#) (Francheville – 69) est un tiers-lieu novateur résultant de l'occupation temporaire d'un site hospitalier appartenant aux Hospices Civils de Lyon. Porté par la Fondation de l'Armée du Salut, le Foyer Notre Dame des Sans-Abri et en partenariat avec Plateau Urbain, ce projet social vise à développer diverses activités. Il offre un hébergement à 475 personnes, favorise l'insertion professionnelle à travers un atelier textile, une épicerie sociale, une blanchisserie et des activités de nettoyage et de maintenance. De plus, il répond aux besoins locaux en proposant des espaces pour des structures du territoire, tout en offrant une offre de santé solidaire, des activités culturelles, sportives et d'éducation populaire. Enfin, il abrite l'hôtel éco-responsable et solidaire "Le Grand Barnum" qui forme aux métiers de l'hôtellerie.

Une communauté d'acteurs sensibilisés et engagés

Les tiers-lieux sont souvent le lieu de convergence d'une communauté engagée dans la transition sociale et écologique. Les principes de l'économie circulaire y trouvent donc un écho plus certain que dans d'autres contextes. Cette communauté partage des valeurs telles que la durabilité, la réduction

des déchets, le respect de l'environnement et la responsabilité sociale qui font "tâche d'huile" grâce à la diversité des publics. Ainsi, les tiers-lieux offrent un terrain propice à la diffusion, l'adoption et à la mise en œuvre de l'économie circulaire en redonnant du pouvoir d'agir aux personnes qui les fréquentent. Les tiers-lieux sont ainsi des viviers à projets, à compétences ainsi qu'à synergies. Les acteurs peuvent donc **venir chercher des partenaires potentiels, maillon amont ou aval de leurs filières, ou bien de futurs associés**, par exemple, en fusionnant des projets.

Exemple :

- ◆ [La MYNE](#) est un laboratoire citoyen, tiers-lieu(x) libre et open source à Villeurbanne (Métropole de Lyon). Sa vocation : soutenir les citoyens qui expérimentent le futur et agissent sur les transitions (habitat, alimentation, énergie, etc.), chacun à sa façon (technique, art, science...), par les communs¹².
- ◆ [L'avant-poste](#) (Die-26), est un tiers-lieu qui propose 40 places de coworking dédiées en priorité aux projets à impact, formations aux métiers de la transition et incubateur de projets. Ce lieu inclus 4 appartements rénovés et sortis de la logique spéculative, des espaces de vie mutualisés, chambres d'accueil pour situations d'urgence. Il dispose également d'un café-restaurant approvisionné en bio et via circuit-court qui participe à la vitalité du centre-ville. L'avant-poste permet l'accueil d'événements avec la mise à disposition d'espaces pour les associations œuvrant pour la transition. De plus, d'autres potentiels restent à explorer avec les sociétaires de la coopérative.

Des dynamiques et une volonté de mutualiser

Le partage est une valeur inhérente des tiers-lieux. Le fondement même est un lieu partagé entre des activités et des communautés mutualisant ainsi l'espace et, en général, tout le matériel à disposition. On observe donc que la volonté de mettre en commun est centrale dans le modèle organisationnel. Cela facilite le prêt, la location et la mutualisation du matériel.

D'autre part, les initiatives de don sont fortement favorisées : des boîtes à partage pour les petits objets ou des matériauthèques pour le matériel de construction.

Exemples :

- ◆ [La Bricoleuse](#) est un tiers-lieu situé au cœur de Saint-Étienne. Son objectif est de permettre aux habitants de la ville de bricoler à proximité de chez eux et de partager leur passion et leurs savoir-faire en bricolage dans la convivialité. La Bricoleuse offre également un espace de coworking pour collaborer sur des projets créatifs, un atelier de menuiserie bien équipé, une matériauthèque de récupération à prix libre, des ateliers de couture et s'engage activement dans la vie de son quartier en tant que lieu alternatif.

De plus, étant des lieux de vies et de passage, les denrées alimentaires issues de fins de marché, de commerçants bio ou écologiques, de productions raisonnées ou d'invendus sont souvent amenées et partagées sur place. Ces initiatives encouragent la réduction du gaspillage, l'approvisionnement durable et la consommation responsable tout en favorisant le partage et l'utilisation optimale des

¹² Notion popularisée par Garrett Hardin et Elinor Ostrom à partir de trois caractéristiques : une ressource, une communauté et une pratique de mise en commun.

ressources disponibles. Elles permettent aussi de surmonter le manque de moyens économiques en proposant des solutions économiquement viables. Les tiers-lieux nourriciers¹³, même s'ils ne se revendiquent pas toujours comme tels, s'engagent dans une gestion plus efficace de leurs ressources alimentaires et œuvrent pour réduire le gaspillage alimentaire. Ils peuvent, par le biais de structures de mutualisation, contribuer à la création de filières résilientes et d'approvisionnement durable, tout en assurant une juste rémunération aux producteurs agricoles.

Exemples :

- ◆ [La MESA](#) (Maison Engagée et Solidaire de l'Alimentation) est un tiers-lieu alimentaire coconstruit avec les habitants du quartier de la Plaine-Santy (8ème arrondissement de Lyon). Elle offre une alimentation équitable et saine à des prix abordables avec des espaces tels que des ateliers cuisine, un coin enfants, une épicerie en vrac proposant des produits bio et de qualité ainsi qu'un restaurant solidaire. Elle vise à permettre à tous d'accéder à une alimentation saine tout en favorisant les rencontres et les échanges au sein de la communauté notamment avec les équipes de Récup et Gamelles et VRAC Lyon.
- ◆ [Tiers lieu paysan de la Martinière](#), située dans le pays roannais, est un tiers-lieu au service du territoire, où se rencontrent les ruralités, du monde paysan au néo-rural, du local au national. Engagés dans la transition écologique, ils réfléchissent à de nouveaux modèles agricoles et à la valorisation des espaces ruraux. Labellisé Fabrique de Territoire, La Martinière est à la fois une ferme historique avec de l'élevage porcin, de la viticulture et du maraîchage bio, ainsi qu'un espace d'expérimentations, d'ateliers partagés, de formations et de résidences.
- ◆ [La CANTINA](#), au sein du tiers-lieu alimentaire "l'ARCHIPEL" à Villeurbanne, est un espace de 250 m² porté par l'association Le MAS. Il offre trois cuisines partagées, une buanderie et un espace café pour accueillir les familles en situation de précarité hébergées à l'hôtel ou chez des tiers. Permettant ainsi de lutter contre la précarité alimentaire, favorisant la convivialité et la mixité, et proposant une offre sociale d'espaces partagés et mutualisés.

En effet, grâce à la récurrence des apports de matières et matériaux issus de production éthique, une garantie est créée sur la qualité écologique des produits disponibles dans les tiers-lieux. La communauté, par ses valeurs, fait office de labellisation des produits disponibles.

L'existence de tiers-lieux dédiés à l'économie circulaire

Certains tiers-lieux sont dédiés à des activités d'économie circulaire. Ces espaces sont essentiels car la mise en place de l'économie circulaire nécessite des lieux pour :

- Le stockage et le tri des ressources de seconde main (ex : déconstruction du bâti, chutes textile, don, etc.),
- La mise en place de procédés de remises en état ou de transformation (ex : broyage de pain rassis, composteurs industriels, atelier de réparation, etc.),
- La vente de ces nouveaux produits (ex : showroom de matériaux alternatifs, etc.).

¹³ Selon la coopérative des tiers-lieux : *“Ce sont des tiers-lieux généralistes dans lesquels le projet alimentaire est un prétexte pour « refaire société ». Ils s'intéressent, entre autres activités, à l'alimentation pour démocratiser le bien-manger et ses déclinaisons (approvisionnement local, fait-maison, produits hors-calibre et savoirs culinaires), et encouragent particulièrement l'autonomie des publics vulnérables et le lien social.”*

Ainsi, le déploiement de l'accès à ces lieux permet d'expérimenter de nouveaux modèles logistiques également nécessaire à l'économie circulaire.

De plus, il est important de promouvoir l'accès aux tiers-lieux pour une diversité de publics, les entrepreneurs, les chercheurs et les habitants, pour favoriser le décroissement et l'innovation citoyenne. Dans le cas de l'économie circulaire, l'interconnexion des acteurs est d'autant plus importante que tous les acteurs de la société sont nécessaires. En effet, les entreprises portent la responsabilité des produits et l'innovation, la collectivité gère les déchets et le citoyen est la clef de voûte de ce système. Aussi, il est important que les différents maillons de la filière actuelle et future se rencontrent pour créer de nouveaux modèles de productions. Des lieux-totems dédiés à une filière ou à l'économie circulaire favorisent ce dialogue.

Les problématiques sont similaires quel que soit la filière dans les activités d'économie circulaire et avoir une communauté permettant d'avoir une réflexion commune face à celles-ci accélèrent grandement des dynamiques collaboratives/coopératives et éventuellement la mise en place de filière.

Exemples :

- ◆ [Le Textile Lab](#) (Lyon 1^{er} / Oullins – 69) est un tiers-lieu collaboratif dédié à la création textile responsable et innovante. Il offre un espace de travail propice à la créativité, à la recherche et au prototypage, avec un accès libre à une gamme de machines et d'outils. En favorisant les synergies professionnelles, le Textile Lab vise à inspirer, expérimenter et repenser l'industrie textile pour la rendre plus ouverte, circulaire et respectueuse de l'environnement. Ses axes de travail comprennent la création d'une communauté, des projets de recherche et développement, ainsi que des actions de formation pour transmettre savoir-faire et créativité.
- ◆ [L'atelier soudé](#) est une **association loi 1901**, créée fin 2015 ayant pour objet la lutte contre l'obsolescence programmée, les déchets électroniques et milite en faveur de la **réappropriation** de nos appareils électroniques. Des permanences sont organisées au sein de leurs locaux ou chez des partenaires extérieurs. .
- ◆ [Greencouture](#) est une recyclerie de matières textiles ouverte depuis Mars 2022, qui propose plusieurs activités autour du textile, dans une logique de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) sur un espace de plus de 300m² dans le centre-ville de LEMPDES. Greencouture est un concept régional innovant, qui réunit avec originalité développement durable et créativité. C'est une association de l'économie sociale et solidaire qui, sous forme d'ACI (Atelier Chantier d'Insertion) valorise les matières textiles recyclées et les personnes. Un principe d'économie circulaire, qui met en action les entreprises, les acteurs locaux et les institutions.

Le rôle des collectivités

Participant au développement des tiers-lieux, les collectivités jouent un rôle majeur. Les collectivités peuvent mettre à disposition leur patrimoine bâti ainsi que le réhabiliter dans le cadre de création d'un tiers-lieu. Elles peuvent également accorder des autorisations temporaires d'occupation dans des lieux jusqu'alors inoccupés. Elles peuvent être un soutien financier pour les tiers-lieux en favorisant les investissements nécessaires à leur création et au test de leurs modèles économiques. De plus, les collectivités peuvent choisir d'adopter la compétence tiers-lieux, ce qui leur permet de collaborer de manière approfondie avec les acteurs locaux et de soutenir activement le développement de ces espaces au sein de leur territoire. Enfin, les collectivités peuvent elles-mêmes impulser et co-porter des projets de création de tiers-lieux et décider que ces lieux soient dédiés à l'économie circulaire.

Exemples :

- ◆ **La Bobine Tarare** est un espace de travail partagé où l'on peut se rencontrer, travailler, apprendre et coopérer, participer à des événements, des ateliers et bien plus encore. La COR a travaillé en 2019 avec la foncière ETIC, propriétaire de sept tiers-lieux en France, pour préparer l'émergence de ce nouveau tiers-lieu à Tarare. La Bobine Tarare se situe dans l'ancienne usine textile, Les Teintureries, au deuxième et dernier étage du bâtiment, sur une surface de 880 m².
- ◆ **Le Mazier** est un café associatif regroupant des espaces de travail partagés, un fablab pour lutter contre l'obsolescence programmée, un espace de médiation numérique et des artistes en résidence accueillis au fil de l'eau en plein centre bourg de Bourbon l'Archambault dans un local municipal (ancienne bibliothèque municipale). Son activité : lieu de travail, d'ateliers, d'évènements, de formations, de rencontres, il est possible de venir découvrir les machines lors d'ateliers numériques (3D, découpe laser), d'être accompagné pour ses projets d'économie sociale et solidaire et de s'y former aux méthodes de travail collaboratives.
- ◆ **L'ancien Collège Truffaut**, situé dans les Pentès de la Croix-Rousse (Lyon 1^{er}) renâit aujourd'hui pour devenir un nouveau lieu de vie créatif et solidaire au cœur de la ville. Un lieu pluridisciplinaire abritant le Collège Graphique, premier pôle de création de BD européen avec 500 m² entièrement dédiés à la bande dessinée, le Pilo hostel bar et restaurant, une résidence étudiante sociale, une crèche et des salles plurielles dédiées aux activités associatives. Un lieu tourné sur la jeunesse, véritable lieu de vie, ouvert sur le quartier et au-delà.

COMMENT LES COLLECTIVITÉS ET LES TIERS-LIEUX NAVIGENT POUR FAÇONNER LEUR TERRITOIRE ?



Illustration réalisée par Mélanie Cidière et Aurélie Alléon

En conclusion, l'intégration de l'économie circulaire dans les tiers-lieux en Auvergne-Rhône-Alpes bénéficie de plusieurs facteurs d'accélération. Ces facteurs comprennent l'innovation, la création de synergies ainsi que la mise en place de mécanismes de partage et de mutualisation. Ensemble, ils contribuent à favoriser et démocratiser l'économie circulaire dans la région.

2.3 Les pistes d'évolution à mettre en œuvre

Afin d'aller plus loin, les tiers-lieux pourraient être favorisés par l'allègement des contraintes juridiques. En effet, étant encore un concept assez nouveau, les textes de lois ne prennent pas toujours en compte leur innovation. D'autre part, ils nécessitent un soutien dans leur structuration grâce à des compétences spécialisées et des financements adaptés.

- **Allègement des normes ERP** : Examiner la possibilité de réduire les exigences réglementaires pour les Établissements Recevant du Public (ERP) afin de faciliter la mise en conformité des tiers-lieux et améliorer leur accessibilité pour tous publics.

Afin de répondre au besoin de l'assouplissement des normes ERP et d'une meilleure compréhension des tiers-lieux par les agents instructeurs, une évaluation approfondie des normes existantes est essentielle. La collaboration entre les parties prenantes, telles que les représentants des ERP, les experts en sécurité et les autorités compétentes, est cruciale pour identifier les opportunités d'adaptation sans compromettre la sécurité et l'accessibilité des usagers. Un objectif clair devrait être défini pour alléger les normes et des évaluations régulières garantiraient l'équilibre adéquat des adaptations tout en privilégiant l'apport de solutions aux problématiques concrètes du terrain.

- **Assouplissement du cadre juridique** : Travailler à la création d'un cadre juridique spécifique pour ces espaces afin de remédier aux interprétations divergentes des normes existantes.

Pour ce faire, il est nécessaire d'impliquer des experts juridiques, des représentants des entreprises, des utilisateurs potentiels et des responsables gouvernementaux dans un processus de consultation approfondie. Cette démarche permettra d'identifier les contraintes légales et réglementaires qui entravent actuellement le fonctionnement, la pérennisation et l'innovation dans les espaces de test. De plus, il est important de prévoir des mécanismes de révision régulière du cadre juridique pour s'adapter aux évolutions sociétales.

- **Favoriser la transparence, la lisibilité et l'accessibilité législative**, notamment en ce qui concerne les Responsabilités Élargies du Producteur (REP)¹⁴.

Pour assurer la transparence, la lisibilité et l'accessibilité de la législation sur les Responsabilités Élargies du Producteur (REP), il est essentiel de prendre des mesures telles que des révisions régulières tenant compte des évolutions technologiques et des besoins des acteurs des tiers-lieux. De plus, il est crucial d'améliorer la visibilité et l'accessibilité des informations concernant les filières REP afin de permettre aux tiers-lieux de mieux comprendre les mécanismes de financement liés à la gestion des déchets ou

¹⁴ REP : Les filières à Responsabilité Élargie des Producteurs se basent sur un principe du pollueur-payeur afin d'inciter les acteurs économiques à considérer l'ensemble du cycle de vie des produits. Pour aller plus loin : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/19049_Decryptons_Fili%C3%A8res_REP.pdf

au réemploi dans laquelle ils peuvent jouer un rôle central. Le rapport de France Tiers Lieux datant de 2021 préconise la création de 500 tiers-lieux exemplaires en matière de réemploi, renforçant ainsi leur participation active dans une économie circulaire et donc l'enjeu d'une REP intelligible.

- **Faciliter l'accès au foncier pour l'implantation de tiers-lieux**

Ces lieux-totem sont nécessaires en économie circulaire pour favoriser l'interconnaissance des acteurs et la possibilité d'avoir un espace de développement des projets. De plus, les tiers-lieux dédiés à l'économie circulaire nécessitent bien souvent d'importants besoins de stockages.

Pour atteindre cette préconisation, il faut encourager la création de tiers-lieux dans différentes zones géographiques en tenant compte des besoins spécifiques de chaque territoire. Cela pourrait passer par des incitations financières pour les acteurs privés et publics souhaitant créer de tels espaces par des partenariats entre les organismes publics, les universités et les entreprises.

Cela pourrait être aussi soutenu par la mise à disposition ou la réhabilitation de patrimoine bâti. En effet, les collectivités peuvent mettre à disposition des acteurs des immobiliers ou des fonciers, via des conventions d'occupation spécifiques, avec des baux à loyer modéré facilitant l'accès pour des structures en expérimentation. Il est alors nécessaire de fournir des informations claires sur les procédures d'accès, en facilitant les démarches administratives et en mettant en place des guichets uniques au sein des institutions pour centraliser les demandes d'accès.

- **Stabilisation des modèles économiques innovants** : Fournir un soutien spécifique pour pérenniser les modèles économiques des tiers-lieux

Afin de soutenir la stabilité des modèles économiques des tiers-lieux, il est crucial de mettre en place des dispositifs d'accompagnement et de financement adaptés. Des structures d'accompagnement telles que des incubateurs, des accélérateurs ou des clusters peuvent fournir un soutien.

- **Proposer un accompagnement en ingénierie** pour permettre aux acteurs de monter en compétence et de mieux structurer leurs initiatives.

L'accompagnement en ingénierie et en structuration peut impliquer la mise en place de programmes de formation spécifiques axés sur les compétences entrepreneuriales, la gestion de projet, la modélisation économique, la gouvernance, la gestion des ressources humaines et la stratégie d'innovation. Des experts et des conseillers spécialisés peuvent être mobilisés pour fournir un accompagnement individuel ou collectif aux porteurs de projets. Parallèlement, il est important de faciliter l'accès à des ressources techniques et à des outils de gestion adaptés aux besoins des tiers-lieux. Cela peut inclure des plateformes de gestion de projet, des logiciels de suivi des activités et des ressources ainsi que des conseils sur les bonnes pratiques en matière de gouvernance et de gestion financière.

- **L'animation des tiers-lieux** : rôles, formations et financements.

L'animation des tiers-lieux est une dimension importante pour la vie du lieu. L'animation des tiers-lieux est nécessaire car elle assure la cohésion entre les utilisateurs, facilite les mises en relation entre

acteurs et apporte un soutien dans la constitution d'une communauté. Ainsi, l'animation encourage les synergies, les échanges de bonnes pratiques et les collaborations entre les acteurs des tiers-lieux.

C'est un besoin partagé avec la création de communauté et de filière d'économie circulaire qui nécessitent l'animation d'acteurs.

Pour assurer ce rôle, la transmission de connaissance est essentielle pour renforcer leurs compétences et expertises dans la gestion et l'animation de ces espaces.

Les compétences nécessaires peuvent inclure des aspects tels que la gestion de projets collaboratifs, la facilitation de processus d'innovation, la médiation de conflits, la gestion de communautés, la communication interpersonnelle et les processus participatifs et démocratiques. Pour ce faire, il est crucial de ne pas négliger le financement de l'animation des tiers-lieux. Cela peut être réalisé en développant des mécanismes de financement spécifiques dédiés, tels que des subventions, des contrats de prestation de services ou des partenariats avec des acteurs publics ou privés.

Partie 3 – Pour aller plus loin

3.1 Annuaire d'initiatives Éclaira

Cent Façons, un collectif d'acteurs dédié à la mode éthique et durable. Consultable sur : <https://www.eclaira.org/initiative/h/cent-facons-un-collectif-d-acteurs-dedie-a-la-mode-ethique-et-durable.html>

Le Mazier bocage numérique. Consultable sur : <https://www.eclaira.org/initiative/h/le-mazier-bocage-numerique.html>

Requalification du collège Truffaut en lieu multi-usages. Consultable sur : <https://www.eclaira.org/initiative/h/requalification-du-college-truffaut-en-lieu-multi-usages.html>

Les Ateliers briands : <https://www.eclaira.org/initiative/h/les-ateliers-briand-un-urbanisme-transitoire-cooperatif.html>

3.2 Ressources apportées par les contributrices et le CIRIDD

Accueil - Nouveaux lieux Nouveaux liens. (20 septembre 2022). Nouveaux lieux Nouveaux liens. <https://tierslieux.anct.gouv.fr/fr/accueil/>

L'éco-conception des produits. *Ministères Écologie Énergie Territoires.* Luc, N. (2023). <https://www.ecologie.gouv.fr/leco-conception-des-produits>

Partenariat ministère de la Transition écologique, l'ADEME et France Tiers-Lieux (15 mars 2022). *Ministères Écologie Énergie Territoires.* <https://www.ecologie.gouv.fr/ministere-transition-ecologique-et-lademe-sengagent-aux-cotes-france-tiers-lieux-faire-des-tiers>

Rapport Première rencontre des tiers-lieux (2021) <https://francetierslieux.fr/rapport-tiers-lieux-2021/>

Podcast « Comment les tiers-lieux peuvent promouvoir l'économie circulaire ? » <https://circulab.com/fr/how-can-thirds-place-act-to-promote-a-circular-economy/>

Site internet France Tiers-Lieux : <https://francetierslieux.fr>